

les Présentes, que Nous voyant obligés de poursuivre dans sa retraite l'Armée Françoisse, qui avoit envahi les Etats de Sa Maj. Britannique & de ses Alliés, & d'entrer pour cet effet dans l'Evêché de Munster avec l'Armée dont nous avons le commandement; Nous enjoignons à toutes les troupes qui sont à nos ordres, de ne troubler en aucune façon les sujets dans l'exercice de leur Religion, ni de molester les Edifices publics, les Couvents & autres Maisons Religieuses: Défendons de pareils excès & généralement tous pillages & exactions arbitraires en argent, sous peine de la vie; & voulons que ceux qui y contreviendront soient punis selon toute la rigueur des Loix. En conséquence, pour faire disparaître toute crainte, Nous avons fait donner publiquement connoissance du contenu des Présentes à tous les Sujets Ecclésiastiques & Laïcs, tant du Territoire où Nous nous trouvons actuellement avec l'Armée, que de ceux où les circonstances pourroient nous déterminer à suivre les troupes ennemies, afin qu'ils reviennent de leur appréhension & puissent, au lieu de s'expatrier ou transporter leurs effets en lieu de sûreté, rester tranquillement à leurs foyers & jouir de toute sûreté & protection: Leur donnons, en vertu des Présentes, la permission de dénoncer les excès & les contraventions qui pourroient se faire contre notre attente, ainsi que s'assurer des auteurs qui contreviendroient à nos ordres, & de les faire conduire au Quartier-Général, pour subir le châtement auquel ils n'échapperont pas. Nous nous promettons de notre côté, que personne ne voudra abuser de cette protection, en donnant des secours aux troupes Françoises, soit par avis, soit autrement; auquel